

Faculté de médecine



MSC 9CE

Certificat universitaire de formation médicale spécialisée complémentaire



Gestion du programme

CEMD Commission permanente de l'enseignement de l'école de médecine

Responsable académique : les responsables des différentes spécialités médicales. Responsable administratif : Marie-France Zabus

Contact : Service d'inscription des étudiants étrangers, Julie Sepulchre

Promenade de l'Alma, 32, 1200 Bruxelles 1200 Bruxelles

Tél. 02 764 45 24 - E-mail sepulchre@etu.ucl.ac.be

Objectif de la formation

Ce certificat consacre une formation spécialisée complémentaire en médecine, sciences dentaires ou sciences pharmaceutiques. Il est destiné aux médecins, dentistes et pharmaciens diplômés à l'étranger qui sont reconnus spécialistes dans leur pays d'origine et souhaitent effectuer une année de formation complémentaire.

Conditions d'admission

- Etre porteur d'un diplôme de médecin, dentiste ou pharmacien, permettant l'exercice dans le pays d'origine.
- Etre reconnu spécialiste dans son pays d'origine.
- Répondre aux conditions particulières d'inscription : dossier à demander au Secrétariat des inscriptions des étudiants étrangers qui indique, notamment, les formalités pour l'obtention de l'autorisation de pratiquer l'art de guérir en Belgique.

Demande d'admission

Les demandes doivent être adressées au Secrétariat d'inscription des étudiants étrangers au plus tard le 31 mars (pour un début de formation en octobre de la même année).

Structure générale du programme

La durée du programme est en principe d'une année académique.

Il comporte

- un minimum de 6 mois de stages dans un service clinique,
- un minimum de 75 heures de cours théoriques, de séminaires et d'exercices pratiques par semestre;
- un mémoire.

Contenu du programme

Avant le début de la formation, le programme est fixé par le responsable du Diplôme d'études spécialisées ou du Master complémentaire dont relève cette formation pour chaque candidat individuellement, compte tenu de sa formation antérieure.

Au terme des stages, le candidat présentera un travail personnel sur un sujet convenu avec son promoteur portant sur des observations cliniques.

Evaluation

L'évaluation consiste en l'évaluation régulière de la pratique clinique, en des épreuves théoriques (si elles sont organisées dans la discipline concernée) et en l'évaluation d'un mémoire et de sa défense. Le jury est constitué par la commission d'enseignement du diplôme d'études spécialisées complet de la spécialité concernée.

Au terme de cette formation, le candidat obtient un Certificat universitaire de formation médicale spécialisée complémentaire avec mention de la discipline ou de l'orientation de la spécialité concernée le cas échéant.

Une attestation de fonction est délivrée en supplément au certificat.